

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 26 octobre 2018

Etaient présents: Mme BARBEYRON, M. BERARD, M. COUDERCHET, Mme DANEDE, M. DELERUE, M. DUCOURTIEUX, M. DUTHOIT, M. ERTLE, Mme GAILLARD, Mme GOTTELAND, M. GRAVIER, Mme JAËCK, M. JAOUHARI, Mme LAVILLE, M. LEEMAN, Mme LOPEZ, Mme PARTENSKY, M. PICHON, Mme TA QUANG, Mme VELASCO-GRACIET.

Etaient représentés: M. BOYE, M. GHOUIRGATE, M. GOUVARD, M. HERMES, Mme IRIART, M. KATUSZEWSKI, M. LAFOSSE, M. MARTINEZ, M. PARELLO, Mme PELLEGRINI, Mme TOUSSAINT-HELLIANT, Mme WALLIG-NEGRE.

Etaient invités: Mme CAILLOT, Mme MAZENC, M. MERPILLAT, *représentant de M. le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine*, Mme ONILLON.

➤ Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne ouvre la séance à 09H10.

Point n°1 – Informations de Mme la présidente

- Mme la présidente informe les administrateurs de la nomination de M. Younis Hermès, délégué régional Aquitaine du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), aux fonctions de personnalité extérieure siégeant au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (en qualité de représentant du CNRS - délégation régionale Aquitaine).

Elle souhaite la bienvenue à ce nouveau conseiller.

- Mme la présidente évoque la démarche engagée de préparation de l'établissement à la mise en œuvre au 1^{er} septembre 2019 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence (« arrêté licence »).

Elle prévoit d'informer la communauté universitaire par lettre de cadrage des modalités de cette démarche (méthode, calendrier, principes directeurs).

→ Ce cadrage porte sur les éléments suivants :

Les inquiétudes que suscite l'application stricte de cet arrêté conduisent l'université à organiser des temps de réflexion et de concertation au sein de la communauté afin de mesurer les enjeux, les implications de ces textes et d'envisager la manière dont l'université souhaite les adapter à ses formations.

Les grands principes auxquels l'université est attachée sont énoncés ci-après :

- garantir un accueil pour tous les étudiants (hors filières anciennement « contingentées ») ;

- fonder la réussite des étudiants sur un accompagnement des étudiants fragiles repérés durant les premières semaines ;
- le caractère prioritaire du maintien de la cohérence et de la progression des parcours disciplinaires ;
- l'allongement de la durée de la licence réservé aux étudiants empêchés (sportif de haut niveau, en situation d'handicap, etc.) et aux étudiants en faisant la demande lors de la semaine de pré-rentree ou en cours de semestre (au moment des premières évaluations), en accord avec le directeur des études.

➤ Pour cela, l'établissement engage dès cet automne une série de « chantiers » concernant l'offre de formation en premier cycle, en respectant deux temporalités.

• Phase n°1 - pour septembre 2019:

- mise en place des contrats pédagogiques de réussite et des directeurs des études pour les étudiants de L1 ;

- extension des parcours adaptés ;

- dispositif relatif au contrôle des compétences linguistiques et de certifications en langues de l'entrée à l'obtention du diplôme national de licence selon les dispositions de l'article 6 alinéa 2 et de l'article 10 de l'arrêté licence qui précisent que les modalités de contrôle des compétences linguistiques doivent permettre de vérifier la progression de l'étudiant entre l'entrée en licence et l'obtention du diplôme ; une certification du niveau qu'il a obtenu, défini en référence au cadre européen, étant délivrée lors de l'obtention de la licence, les établissements pouvant également conditionner l'obtention du diplôme à un niveau minimum de certification.

Ce nouveau cadrage amène plusieurs réflexions, portant notamment sur la définition des modalités de vérification du niveau en langues de l'étudiant à l'entrée de la licence ; la constitution de groupes de niveaux ; les modalités de la certification du niveau de l'étudiant en fin de L2 ou L3 ; la revalorisation de l'UE Langue etc.

Ces questions seront traitées (novembre 2018 – mars 2019) au sein d'un groupe de travail coordonné par la VP déléguée aux langues. Les résultats seront ensuite débattus en bureau de la CFVU avant présentation en séance plénière.

• Phase n°2 : horizon 2021 avec de possibles expérimentations (2020-2021):

Afin de préparer le prochain contrat d'établissement, il paraît utile d'engager d'ores et déjà une réflexion collective sur les licences de l'université de manière à définir les compétences et savoirs attendus pour chaque parcours. Les échanges dans les départements et dans les UFR occuperont l'établissement durant l'année 2019. Il convient de prendre le temps nécessaire à une réflexion de fond, qui permettra ensuite d'élaborer le nouveau contrat quinquennal et de mettre en œuvre l'arrêté licence conformément aux choix pédagogiques de l'université. Des assises de la formation seront organisées au mois d'avril 2019.

➤ La question à laquelle l'université doit répondre est la suivante: quel type de licence veut-on délivrer à Bordeaux Montaigne ?

Pour cela un certain nombre d'interrogations se pose, dont notamment:

- comment passer d'une licence organisée en semestres à une licence en 2,3, 4 ans (Comment la mettre en place en fonction du nombre d'ECTS en s'interrogeant sur la semestrialisation?)
- quels fondamentaux ?
- quelle progression par blocs de compétences et de connaissances ?
- quels parcours imposés, quels choix laissés à l'étudiant ? ;
- comment intégrer le droit à la réorientation en lien avec les mineures (les étudiants se réorientant tous les ans sont un peu plus d'une centaine) ? ;
- quelles passerelles pour faciliter les réorientations et les poursuites d'études ? ;

- quelle modularisation possible (afin de développer notre offre « Formation tout au long de la vie (FTLV) » et répondre aux besoins des étudiants empêchés? ;
- compensation ou pas entre les blocs (disciplinaires/transversaux)? etc ...

➤ Sur tous ces points, il est prévu d'observer le calendrier suivant:

- lundi 5 novembre 2018 : réunion des organisations syndicales étudiantes et 17h30-19h30 (salle Montaigne) réunion des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants et de personnels Biatss ;
- mardi 6 novembre 2018 : réunion de tous les directeurs de département et des directeurs d'UFR ;
- mardi 13 novembre 2018: assemblée générale ;
- entre novembre 2018 et février 2019: travail au sein des départements notamment sur les thématiques suivantes : connaissances et compétences attendues, modularisation, évaluation. Un relevé des propositions sera remis à la direction de l'UFR pour le 28 février 2019 afin de permettre une synthèse effectuée en commission de la pédagogie dans chaque UFR et à renvoyer au vice-président (VP) de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'université;
- assises de la formation courant du mois d'avril 2019 ;
- transmission des conclusions des assises et poursuite de la réflexion dans les départements et UFR jusqu'à décembre 2020. Des expérimentations pourront avoir lieu dès la rentrée 2020.

Tout au long du processus, la CFVU sera sollicitée pour valider les orientations du projet et sera amenée à délibérer in fine sur les dispositions arrêtées.

Mme Gaillard demande si la lettre de cadrage relative à l'arrêté licence aborde l'hypothèse de la licence en 2 ans.

Mme la présidente répond que cette question est bien intégrée au nombre des éléments de cadrage. Elle assure que les membres du CA seront rendus destinataires de la note de cadrage.

Mme Gaillard s'enquiert des cas de dérogations envisagées, pour l'allongement de la durée de licence, en dehors des étudiants empêchés (sportif de haut niveau, en situation d'handicap, etc.).

Mme la présidente répond que cet allongement pourra également être accordé aux étudiants en faisant la demande lors de la semaine de pré-rentrée ou en cours de semestre (au moment des premières évaluations), en accord avec le directeur des études.

S'agissant du principe affirmé de cohérence des parcours disciplinaires, Mme Jaëck observe qu'il serait peut-être opportun d'envisager un tempérament à ce principe en envisageant la mise en œuvre de parcours originaux, comme par exemple l'ouverture d'une licence « Humanités » (formation à caractère pluridisciplinaire).

Mme la présidente répond que cela peut être envisagé (par exemple : licence générale préparant à des concours) mais que cela doit être concilié avec l'engagement de l'université d'assurer aux étudiants la possibilité d'une poursuite d'études en master.

Mme Laville ajoute qu'à ce stade de la démarche, l'établissement se situe à l'ouverture des débats et que toute question s'y rapportant peut être remontée à la CFVU.

Mme Gaillard évoque la nécessité d'associer très rapidement à cette réflexion les responsables de licence, dans la mesure où de nombreuses licences sont transversales (donc non rattachées à des départements spécifiques de formation).

Mme Laville répond que les discussions avec les responsables des licences devront avoir lieu au sein des UFR.

Mme Lopez évoque la question – déjà abordée selon ses informations en séance de la CFVU - d'une articulation éventuelle entre la mise en œuvre de la réforme de l'arrêté licence et de la possible réintroduction du dispositif AJAC (étudiants ajournés admis à continuer).

Mme la présidente répond que cette question n'est pas d'actualité.

- Mme la présidente évoque l'appel à projets lancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) relatif aux écoles universitaires de recherche (EUR)

Elle indique que l'université entend déposer 2 dossiers de candidatures en réponse à cet appel à projets:

- un dossier portant sur le plurilinguisme (porté par R. Etxeparre – UMR Iker) ;
- un dossier portant sur l'anticipation (porté par S. Landi).

Ces dossiers seront déposés courant avril 2019.

Pour faciliter la rédaction de ces dossiers, il est prévu de faire appel à un cabinet conseil chargé d'accompagner les porteurs de projet au montage de leurs dossiers de candidatures.

- Mme la présidente évoque les commémorations relatives au centenaire de la grande guerre (1914-1918). Elle invite les membres de la communauté universitaire (étudiants, personnels) à venir assister aux événements prévus, dans ce cadre, à l'occasion de deux soirées spéciales organisées à l'université les 13 et 15 novembre 2018, pour comprendre, évoquer, débattre des représentations de la 1^{re} Guerre Mondiale et pour retracer cette période de l'histoire à travers le cinéma et la littérature.

Elle remercie les différentes personnes impliquées dans l'organisation de ces soirées [et notamment M. Baudorre, professeur des universités en littérature française à l'Université Bordeaux Montaigne; M. Clément Puget, maître de conférences en cinéma et audiovisuel à l'université Bordeaux Montaigne ; M. Grégory Miura, directeur du service commun de la documentation (SCD) de l'université.

- Mme la présidente indique que l'Université Bordeaux Montaigne aura l'honneur d'accueillir en ses murs le concours international « *Ma thèse en 180 secondes* » qui se déroulera le 19 mars 2019 dans les locaux de la Maison des Arts.

Point n° 2 – Grandes masses du budget initial 2019

✱ Présentation:

Le quorum étant atteint, Mme Laville et Mme Onillon présentent ce point de l'ordre du jour.

Mme Laville indique que la proposition de grandes masses du BI 2019 est issue du débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté en CA du 06/07/2018 et qu'elle a été affinée, depuis lors, sur un certain nombre d'items. Elle rappelle que cette proposition doit être soumise au vote du CA conformément aux dispositions en vigueur (cf. articles L.712-3 et R.719-54 du code de l'éducation).

Mme Laville explique que cette proposition inclut l'ensemble des projets remontés par les composantes et services de l'université, mais que tous ne pourront pas être intégrés lors du vote du BI 2019, compte tenu des moyens de l'université et de la nécessité pour cette dernière de veiller au maintien de la soutenabilité budgétaire de ses activités.

En terme de contenu, l'enveloppe des grandes masses du budget initial 2019 se répartit entre la section de fonctionnement (prévisions de recettes/ de dépenses de fonctionnement dont l'enveloppe de personnel) et la section d'investissement (prévisions de recettes/ de dépenses d'investissement).

Sont notamment à relever, entre autres points d'importance:

- une prévision d'augmentation des dépenses de personnels relatives aux personnels titulaires enseignants : l'université enregistre une prévision de hausse du nombre de ses enseignants titulaires (+ 8 Equivalent Temps Plein (ETP), dont 4 ETP via dotation Parcoursup pour accompagnement des étudiants et 4 ETP dûs à des retours de détachement ou à des retours de disponibilité, à des temps partiel passés à temps complet (par rapport à la projection du DOB, l'estimation de l'enveloppe personnel s'est alourdie de 600 610€ dont 563 232 € pour les titulaires enseignants)
- une volonté affirmée d'accroître le soutien à la recherche : prévision d'augmentation de 157 200 € des moyens dédiés à la recherche (enveloppe recherche s'élevant à 817 457€, contre 660 257€ lors du vote de l'enveloppe des grandes masses 2018), dont + 100 000€ pour le financement des projets « émergences » et les nouvelles équipes, + 397 000€ pour la politique scientifique d'établissement (PSE) ; + 80 000€ pour l'école doctorale correspondant à la reproduction des thèses à déléguer au pôle de production imprimée ; + 9 500€ pour les presses universitaires de Bordeaux (PUB).
- une prévision d'augmentation des moyens dédiés à la formation : prévision d'augmentation de 53 387,50€ (enveloppe formation s'élevant à 427 845€ contre 374 457,50€ lors du vote des grandes masses du BI 2018), à laquelle s'ajoute une dotation de 18 000€ pour le fonds documentaire et une augmentation du Fonds de soutien à la pédagogie (FSP) de 25 000€.
- des prévisions de dépenses incompressibles portant notamment sur le désamiantage des salles des thèses à la bibliothèque universitaire, pour un montant de 140 000€ ;

Mme Onillon explicite le cadre d'élaboration de l'enveloppe des grandes masses du budget initial 2019 ainsi que son contenu.

Elle indique que cette proposition résulte d'un processus de dialogues de gestion budgétaire ascendant menés en lien avec les composantes afin de recueillir leurs besoins et qui s'est déroulé en deux temps:

- avec les composantes de formation et de recherche en configuration élargie (incluant les services centraux DAF, RH, DSIN, DPIL, PPA) avant l'été 2018 ;
- avec les services supports à la rentrée 2018.

Le débat prévu, sur cette proposition, en séance du présent CA a pour objectif de cadrer la remontée des besoins en affichant des priorités et des orientations stratégiques afin de préparer le budget initial 2019.

Le processus d'élaboration du projet de budget initial 2019 est mis en œuvre selon le calendrier suivant:

- 06/07/2018 : débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté au CA (présentation au CA des grandes orientations et de la stratégie en fonction des objectifs poursuivis et des contraintes budgétaires;
- 16/10/2018 : présentation de l'enveloppe formation en CDUFRI (conférence des directeurs de composantes) et de l'enveloppe recherche en en CDUR (conférence des directeurs d'unités de recherche);
- 18/10/2018 : vote de l'enveloppe recherche en commission de la recherche ;
- 25/10/2018 : vote de l'enveloppe formation en CFVU ;
- 26/10/2018 : vote des grandes masses du budget initial 2019 sur la base des orientations présentées au CA du 06/07/2018
- Notification dans les composantes après CA.

Travail avec les composantes pour qu'elles définissent leur budget ;

- 16/11/2018 : fin de la saisie dans GFC Budget par les référents financiers ;
- du 19/11/2018 au 07/12/2018 : consolidation du BI 2019 par la DAF ;

- 07/12/2018 : envoi du projet de BI 2019 au rectorat ;
- 11/12/2018 : présentation du BI 2019 aux tutelles (rectorat et DRFIP) ;
- 21/12/2018 : projet de BI 2019 soumis au vote du CA.

➤ Dans ce cadre, il est proposé au CA d'adopter l'enveloppe des grandes masses du budget initial 2018 telle que retenant les prévisions suivantes:

▪ **En section de fonctionnement:**

▪ **Sur le volet recettes:**

- Subvention pour charge de service public (SCSP): 77 128 284€ (soit une prévision conservée à l'identique de celle présentée lors du DOB sauf ajustement à la baisse de 72 726€ correspondant à deux CDD (contrats doctoraux) désormais financés directement par l'Ecole Normale Supérieure (ENS) ;
- droits d'inscription : 2 070 000€... (montant revu à la baisse par rapport aux prévisions du DOB compte tenu des inscriptions constatées à la rentrée 2018 qui n'enregistrent que 113 inscriptions supplémentaires au lieu des 800 prévus lors du DOB)
- Formation continue et droits propres: 1 780 734€ (les droits du DEFLE sont en progression, suppression des droits sport et culture et FSDIE, légère augmentation de la formation continue) ;
- taxe d'apprentissage: prévision à la baisse pour l'établissement (88000€ soit environ 50% de l'exécuté 2018) mais en hausse pour le CFA pour tenir compte des dernières informations parvenues s'agissant de la réforme de l'apprentissage (50% de l'exécuté 2018 pour l'établissement soit une diminution de 62000€) ;
- participation du CFA au budget de l'établissement : 126 566€ en nette augmentation, pour tenir compte du nouveau modèle économique du CFA. Les heures effectuées dans les formations dans lesquelles sont présents des apprentis sont désormais valorisées à coût complet ;
- antenne d'Agen : subvention en baisse de 30 000€ (passage de 78 000€ à 37 000€ en 3 ans) ;
- contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : prévision à l'identique de celle présentée lors du DOB, soit 615 000€ ;
- frais de gestion sur les prestations et les contrats de recherche : délégation dès le budget initial (en augmentation de 105 566€).

▪ **Sur le volet dépenses:**

... *enveloppe « dépenses de personnel »:*

Les prévisions de dépenses s'établissent pour l'enveloppe « personnel » à 75 879 438€ hors recherche, soit une augmentation de 1 515 073€ par rapport au budget initial 2018 (pour mémoire enveloppe personnel hors recherche au BI 2018 : 74 364 365€).

Cette hausse est à mettre en parallèle de la hausse de la SCSP de 1 159 463€.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants:

- personnels titulaires enseignants: 42 658 663€ (41 801 999€ au BI 2018)
- personnels titulaires Biatss : 16 017 074€ (15 654 463€ au BI 2018)
- contractuels Biatss : 4 265 146€ (3 999 407€ au BI 2018)
- contractuels enseignants : 1 358 105€ (1 482 311€ au BI 2018)
- ATER : 847 754€ (1 035 716€ au BI 2018)
- PAST: 1 269 684€ (1 279 752€ au BI 2018)
- Heures complémentaires : 3 861 825€ (3 476 325€ au BI 2018).

Par rapport au projet issu du débat d'orientation budgétaire (DOB), l'enveloppe des dépenses de personnels s'est alourdie de 600 610€ dont 563 232€ pour les titulaires enseignants [plus de titulaires

correspondant à l'utilisation des moyens additionnels alloués au titre de la loi ORE et à la variation du solde migratoire (ensemble des événements individuels ayant un impact sur le nombre d'ETP, tels que les détachements, mutations etc...)].

Malgré la hausse du potentiel enseignant, les heures complémentaires d'enseignement augmentent également, conséquence de la mise en place des nouveaux dispositifs « parcours adaptés » (réforme Parcoursup), de la diminution des CDD enseignants ainsi que de 2 CRCT (congrés de recherche pour conversions thématiques) de plus et d'une augmentation des modulations de service.

• autres dépenses de fonctionnement (hors opérations fléchées et budgets annexes)

Les dépenses de fonctionnement autres que celles relevant de l'enveloppe « personnel » s'établissent à 7 954 483 € hors opérations fléchées et budgets annexes.

Les principales prévisions pour ce type de dépenses sont les suivantes:

- Enveloppe recherche : 814 457 € (contre 660 257€ votés au moment des grandes masses 2018, soit une augmentation de 157 200€ par rapport au vote de grandes masses du budget initial 2018) ;
- enveloppe formation : 427 845€ [contre 374 457,50€ votés au moment des grandes masses 2018 soit une hausse de 53 387,50€ , auxquels s'ajoutent une dotation de 18 000 € pour les fonds documentaires et une augmentation de 25 000€ pour le fonds de soutien à la pédagogie (FSP)].

• autres grandes variations par rapport au BI 2018 :

- désamiantage d'une partie des fonds documentaires : 140 000 € (considérée comme une dépense de fonctionnement et pas comme une dépense d'investissement) ;
- organigramme des clés: 65 000€ en 2018 et 35 000€ en 2019
- augmentation des prestations sport et culture liées au financement issu de la CVEC : 117 000€ ;
- hausse des cotisations SUAPS (Service universitaire des activités physiques et sportives) et SIUMPS (Service Inter- Universitaire de Médecine Préventive et de Santé des étudiants) liés au financement CVEC (montant total : 197 000€).
- étude préalable au déploiement de la comptabilité analytique (15 000€) et tableau de bord décisionnel (19 900€).
- nouveau modèle plus vertueux du SIGDU « l'eau paie l'eau » avec création d'une facturation relative aux charges communes Voieries-Eclairage-Espaces Verts et en parallèle la diminution de la facture d'eau des partenaires et donc d'UBM : +73 951€
- achats documentation et ressources numériques : + 35 000€ (l'établissement avait arrêté une cible de 675 000€ en 2020 pour cette dépense / 633 885€ en 2018) mais le succès lié à la gratuité du prêt entre bibliothèques (PEB) ainsi que le désengagement des collectivités locales dans le financement de la bibliothèque franco-allemande (Bifa) n'ont pas permis de sacraliser le budget du service commun de la documentation (SCD) de l'université.

▪ autres grandes variations par rapport à 2018:

- audit externe sur l'organisation fonctionnelle des UFR : 15 000€ ;
- financement du recrutement d'un agent de sécurité incendie supplémentaire à la BU [coût pris en charge à 50% par l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) et à 50% par l'université de Bordeaux] : + 35000€ pour UBM

▪ En section d'investissement:

- intégration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière dans le plan pluriannuel d'investissement (PPI) ;

- comptabilisation dans l'enveloppe d'un grand nombre de nouvelles opérations gageant d'autant le fonds de roulement (FDR) de l'établissement car aucune d'entre elles n'est à ce jour financée:
- aménagement du campus : 60 000€ ;
- remplacement des boîtiers de relayage du désenfumage de l'IUT Bordeaux Montaigne: 25 000€ ;
- remplacement des CTA Amphis Cirot et Renouard : 180 000€ ;
- diagnostic relatif aux façades de l'IUT Bordeaux Montaigne: 10 000€ ;
- réfection de l'étanchéité de toiture du bâtiment IUT 1: 700 000€ ;
- audit thermique IUT 1: 20 000€ ;
- rénovation des amphithéâtres Papy, Lefèvre: 380 000€ ;
- réfection de l'étanchéité de toitures des bâtiments du SIGDU : 160 000€.
- reconstruction, démolition des petits hangars du SIGDU : 250 000€.
- deux opérations voient leurs montants augmenter:
- amphithéâtre C200: +65 000€ (585 000€) ;
- amphithéâtres 1 et 2 : +100 000€ (1 100 000€) ;
- aménagement du hall du bâtiment administration : + 50 000€ (95 000€).

En conclusion, Mme Onillon attire l'attention des conseillers sur le point de vigilance suivant: à ce stade, la confrontation entre l'augmentation des recettes de fonctionnement et l'augmentation des dépenses de fonctionnement ne permet pas de dégager l'excédent affiché au DOB (200 000€) pour abonder le fonds de roulement (FDR) de l'établissement.

Les grandes masses affichent un nouvel objectif d'un excédent de 60 000€ [le désamiantage des fonds documentaires de la bibliothèque universitaire (BU) étant considéré comme une opération exceptionnelle et non récurrente]. Malgré cela, la recherche de l'équilibre de fonctionnement nécessitera des arbitrages et les projections de masse salariale devront être affinées au moment de la consolidation du BI 2019. Si malgré tout, l'équilibre n'est pas atteint, des opérations de fonctionnement seront décalées ultérieurement.

✕ Discussion:

Sur l'ensemble des dépenses prévues dans l'enveloppe des grandes masses du BI 2019, l'établissement va devoir arbitrer en privilégiant lors du BI 2019 celles qui sont identifiées comme prioritaires.

Mme Onillon évoque à cet égard le coût de changement de l'organigramme des clés qui représenterait pour l'université un total de 100 000€.

M. Couderchet suggère d'apprécier cette dépense à proportion du montant cumulé des vols déplorés à l'université du fait du dispositif existant.

M. Bérard observe que ce dispositif impacte également les associations étudiantes qui ont également eu à subir des vols au sein des locaux mis à leur disposition par l'université.

Il cite l'exemple d'une association qui s'est vue dérobée au sein des locaux de l'UFR Humanités les fonds qu'elle avait entreposés dans un coffre-fort.

M. Bérard demande ce qui augmente exactement s'agissant des prestations sports / culture liées au financement issu de la CVEC (117 000€).

Mme Onillon répond que ce poste de dépenses (117 000€) intègre une prévision d'augmentation des cotisations SUAPS, SIUMPS demandées aux établissements pour contribuer au financement de ces services ainsi que les dépenses de type aides aux étudiants, aides aux étudiants aux associations sportives.

Concernant l'augmentation du montant des dépenses prévues dans les grandes masses du BI 2019 en matière d'achats documentation et de ressources numériques (+ 35 000€), telle que résultant, notamment du succès lié à la gratuité du prêt entre bibliothèques (PEB), Mme Laville observe qu'il pourrait être envisagé à terme de contenir ce type de dépenses en réduisant pour certains collègues le nombre d'ouvrages susceptibles d'être empruntés gratuitement sur l'année (en fixant par exemple un maximum de 20-30 ouvrages susceptibles d'être empruntés gratuitement au titre du PEB).

Enfin, concernant les dépenses relatives à la Bibliothèque Franco-allemande (BIFA), Mme Laville regrette que cette structure documentaire (hébergée dans les locaux du Goethe Institut à Bordeaux, et dont la gestion relève de l'Université Bordeaux Montaigne, en tant que "Bibliothèque intégrée" au SCD) ne bénéficie plus du soutien escompté de la part des collectivités locales contribuant, historiquement, au financement de son modèle économique: département de la Gironde; Bordeaux métropole, Région Nouvelle-Aquitaine. Elle déplore que l'université ait à compenser, sur ses fonds propres, le désengagement de ses collectivités locales dans le financement de la BiFA (désengagement à 100% dans le cas de Bordeaux Métropole; désengagement partiel dans le cas des autres collectivités). Elle indique qu'il est question, de l'avis de certains financeurs, de subordonner dorénavant l'octroi de ces subventions, à la soumission de dossier(s) de candidature de l'université en réponse à des appels à projets. Mme Laville souligne qu'il conviendrait, a minima, d'avoir la garantie de moyens de fonctionnement pleinement assurés pour la BIFA, au risque de menacer la pérennité de cette structure.

S'agissant de la dépense prévue pour l'aménagement du hall du bâtiment administration (total: 95 000€), Mme Laville explique qu'il s'agit d'aménager un espace plus convivial sous le hall du bâtiment administration, notamment pour faciliter la restauration des étudiants et que ce projet a donné lieu à la présentation d'une première étude en réunion organisée en présence, notamment, de représentants étudiants, de personnels du service communication de l'université.

Mme Barbeyron demande ce que recouvre le projet évoqué d'audit externe de l'organisation fonctionnelle des UFR.

Mme la présidente répond que la démarche de cartographie des emplois a mis au jour des difficultés organisationnelles au sein des UFR. Le projet d'audit permettrait d'accompagner les UFR dans la recherche de voies d'amélioration. Il ne s'agit toutefois en l'état que d'un projet auquel il pourra être donné suite de manière collective si cela est regardé comme impératif pour l'amélioration des conditions de travail au sein des UFR.

Mme Gaillard demande que soient associés à cette démarche les enseignants-chercheurs et les enseignants de l'université.

Mme Gaillard s'enquiert de la possibilité d'utiliser des reliquats constatés en cette fin d'exercice 2018 pour passer sur cette période des commandes qui seraient réalisées sur l'année 2019. Cette utilisation est-elle possible, par exemple, pour l'achat en fin d'exercice 2018 de prestations de transports exécutées sur l'année d'après (achats de billets d'avions sur des budgets d'équipes de recherche) ?

Mme Onillon répond que cela est envisageable mais selon des modalités spécifiques, qui résultent du changement récent intervenu dans la désignation des prestataires de l'université pour l'organisation des déplacements professionnels de ses personnels.

Elle indique que jusqu'au 31/12/2018, les prestations de déplacements professionnels (hébergement; transports) continuent d'être assurées par les entreprises retenues dans le cadre du marché en vigueur, passé via adhésion de l'université au groupement de commandes de l'AMUE :

- (lot 1 du marché) Ialbatros (Rydoo) pour les prestations d'hébergement ;
- (lot 2 du marché) Travel planet pour les prestations de transports.

Toutefois, l'AMUE ayant informé très tardivement l'université du non renouvellement de l'accord de groupement de commandes, l'université a dû rechercher une alternative au marché existant, à savoir soit passer par l'UGAP, soit lancer en propre un marché.

C'est la 1^{ère} option qui a été retenue (UGAP).

Dans ce cadre, il est prévu qu'au 01/01/2019, le marché des déplacements professionnels de l'université soit assuré par les prestataires de l'UGAP. Ce nouveau marché public de déplacements professionnels entrera en vigueur au 01/01/2019, avec un prestataire unique pour les hébergements et les voyages (FCM Travel Solutions).

D'ici là, sur la période transitoire, les prestations de déplacements professionnels relèvent encore du marché en vigueur:

- (lot 1 du marché) Ialbatros (Rydoo) pour les prestations d'hébergement ;
- (lot 2 du marché) Travel planet pour les prestations de transports.

Sur cette période, il sera possible d'utiliser des reliquats 2018 pour passer commandes auprès de Ialbatros et de Travel Planet pour l'organisation de déplacements professionnels effectués en 2019, à la condition:

- que les commandes soient passées au plus tard le 14 ou le 21 décembre 2018 sachant que tous les engagements juridiques doivent être validés et les services faits saisis au 21/12/2018 ;
- que la date de paiement des factures afférentes soit antérieure au 28/02/2019.

M. Ertlé note que la mise en œuvre de l'arrêté licence implique pour l'université de procéder à un contrôle renforcé du niveau en langues de ses étudiants.

Or, les enseignants en langues se trouvent déjà, en l'état, en nombre insuffisant au sein de l'université.

Mme la présidente assure que le déploiement de ce dispositif sera subordonné à l'obtention de moyens supplémentaires pour l'établissement.

Mme Gaillard observe que lors du débat d'orientation budgétaire, il a été évoqué la possibilité de réduire l'offre de formation (débat relatif aux mineures/ majeures).

Elle note qu'il n'est pas mentionné de prévision de cette nature dans la proposition de grandes masses du BI 2019.

Mme la présidente souligne que l'objectif n'est pas de réaliser des économies au détriment de l'offre de formation mais d'assurer la soutenabilité de celle-ci.

Si l'établissement décide de réduire son offre de formation en licence, cette offre pourra être plus consistante en masters.

Mme Caillot évoque la possibilité d'envisager la démutualisation des unités d'enseignement (UE) mineures.

M. Pichon souligne l'importance des formations en apprentissage pour abonder les recettes propres de l'établissement en lien avec la réforme de la taxe d'apprentissage qui prévoit la redirection de cette contribution prioritairement vers les CFA.

Mme la présidente évoque la nécessité de développer les ressources propres de l'université [apprentissage ; formation tout au long de la vie (FTLV)], pour veiller, notamment, à assurer la soutenabilité budgétaire de son offre de formation.

M. Ertlé demande ce qu'il advient du dispositif EAP (Etudiants Apprentis professeurs).

M. Pichon répond qu'il a été demandé de réviser les modalités de financement du dispositif.

➤ Les grandes masses du budget initial (BI) 2019 sont soumises au vote des administrateurs:

Votants: 32

Abstentions: 08

Nombre de voix exprimées : 24

Contre: 0

Pour: 24

➤ ***Le conseil d'administration approuve l'adoption des grandes masses du budget initial (BI) - exercice 2019.***

Point n°3 – Enveloppes formation et recherche du budget 2019

Mme Laville et Mme Onillon présentent ce point de l'ordre du jour.

Mme Laville rappelle que les propositions d'enveloppes formation et recherche relèvent d'une délibération du CA et que la répartition de ces enveloppes relèvent de délibérations de la commission de la formation et de vie universitaire (CFVU) et la commission de la recherche (CR) du conseil académique de l'université, afin que ces deux instances décident respectivement de l'attribution de l'enveloppe des moyens destinée à la formation, d'une part, et à la recherche, d'autre part, dans le respect du cadre stratégique de leur répartition, tel que défini par le CA (cf. article L.712-6-1 – I) -1°) et - II) du code de l'éducation).

➤ Dans un contexte de préparation budgétaire particulièrement contraint, il est proposé de réaliser un effort particulier sur les enveloppes allouées à la formation et à la recherche.

▪ Sur le volet Recherche:

→ L'établissement propose un abondement qui se distingue en 2 actions :

- le rétablissement dès le BI 2019 des 67 000 € mis en réserve sur l'enveloppe recherche au BI 2018
- l'ouverture de 100 000 € de crédits supplémentaires pour financer deux nouveaux programmes scientifiques : les projets Emergence et les équipes projets.

▪ Sur le volet Formation, l'établissement fait également 2 choix prioritaires :

- déléguer une enveloppe supplémentaire de 26 900 € par rapport à celle déléguée pour les 3 unités de formations et de recherche (UFR) au titre du modèle pour le BI 2018
- abonder de 25 000 € le Fonds de Soutien à la Pédagogie (FSP)

Ces choix forts doivent permettre à l'établissement de développer, tant sur le secteur formation que sur le secteur recherche, une politique et des projets ambitieux et dynamiques.

➤ Sont donc proposées au CA l'adoption des enveloppes suivantes:

1) Enveloppe Recherche:

L'enveloppe cible du budget de la recherche est maintenue au niveau de 2017 sur ce nouveau périmètre à 817 457 euros (671 175 euros en 2018 dont 10% de crédits mis en réserve au BI 2018) :

- l'enveloppe dédiée aux dotations des équipes est maintenue à 455 200 euros ;
- le budget de la PSE est fixé à 122 500 euros ;
- la dotation dédiée aux moyens mutualisés (Ecole doctorale, PUB, Direction de la Recherche s'établit à 139 757 euros.
- une enveloppe complémentaire de 100 000 € destinée à financer les Equipes Projets et les projets Emergence.

Conformément aux dispositions de l'article L.712-6-1 – I) -1°) du code de l'éducation, il appartient à la Commission Recherche du Conseil Académique de procéder à la ventilation de l'enveloppe des unités de recherche.

2) Enveloppe Formation UFR:

L'établissement met en œuvre pour la troisième année le principe d'une dotation globalisée (DGF + ressources propres) confiée à la direction de l'UFR qui se voit confirmée dans sa responsabilité de répartition des enveloppes.

Le montant des moyens alloués par l'établissement au titre du modèle est maintenu dès le BI 2019 au niveau de l'enveloppe cible de l'exercice 2018, soit 269 000 euros auxquels s'ajoutent 21 000 euros pour les arbitrages.

Pour cet exercice 2019, une enveloppe de 18 000 €, calée sur l'observation des montants délégués au fil de l'eau par les UFR sur les dépenses documentaires, sera prélevée à la source au titre de la contribution des UFR aux dépenses du SCD.

Les ressources propres sont évaluées à 155 845 € (89 253 € au BI 2018).

L'enveloppe 2019 des 3 UFR est arrêtée à 445 845 € (400 000 euros au BI 2018). Cette enveloppe est ramenée à 427 845 € déduction faite des moyens transférés au SCD.

Au-delà de cette enveloppe, afin d'accompagner les projets d'innovation pédagogique, l'établissement a choisi d'abonder de 25 000 € l'enveloppe consacrée au Fonds de Soutien à la Pédagogie (FSP) qui s'établira donc à 75 000 €.

Conformément aux dispositions de l'article L.712-6-1 -II) du code de l'éducation, il appartient à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de procéder à la ventilation de l'enveloppe des 3 UFR.

Mme la présidente évoque le financement prévu pour le soutien apporté aux équipes projets et aux projets émergence (enveloppe complémentaire de 100 000€).

Elle indique que dans le cadre de ce soutien, il était prévu initialement le versement par équipe des sommes suivantes, sur la durée de mise en œuvre des programmes de recherche:

- 15000€ la 1^{ère} année ;
- 10 000€ la 2^{ème} année ;
- 5000€ la 3^{ème} année.

Après discussions en séance de la commission de la recherche du conseil académique de l'université, il est apparu préférable de modifier cette répartition en ciblant davantage la 2^{ème} année d'exécution du programme, et en diminuant, par voie de conséquence, le montant dédié à la 1^{ère} année. De l'avis des équipes, c'est en effet sur la 2^{ème} année que s'intensifie la charge de réalisation du programme.

Mme la présidente cite l'exemple de travaux menés par des équipes dans le domaine des études asiatiques, avec la possibilité accordée par le ministère de tutelle, d'associer au sein des unités de recherche de l'université des collègues d'autres établissements (tels que, notamment, l'INALCO, l'université de la Rochelle etc...).

➤ Les montants des enveloppes formation et recherche du budget 2019 sont soumis au vote des administrateurs:

Votants: 32

Nombre de voix exprimées: 32

Abstentions:0

Contre:0

Pour: 32

➤ ***Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'attribuer pour le budget initial 2019:***

- une enveloppe de 817 457 € pour les « moyens pour la recherche » ;

- une enveloppe de 427 845€ pour les « moyens pour la formation »

Point n°4 – Remise pour mise à disposition de locaux:

Mme Caillot indique qu'il est proposé au CA d'accorder à Bordeaux INP une remise de 50 % sur le montant de la location dû par cet établissement à titre d'occupation des locaux de l'université mis à sa disposition (amphi 700) pour les besoins de sa journée de rentrée du 13 septembre 2018.

➤ Cette proposition de remise est soumise au vote du CA :

Votants: 32

Nombre de voix exprimées: 32

Abstentions: 0

Contre: 0

Pour: 32

➤ ***Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'accorder une remise de 50 % sur le montant de la location à régler par bordeaux INP en contrepartie de l'occupation, par cet établissement, des locaux de l'université mis à sa disposition (amphi 700) pour les besoins de sa journée de rentrée du 13 septembre 2018.***

Point n°5 – Attribution de marchés

Mme Onillon indique qu'il est demandé au CA de bien vouloir autoriser Mme la présidente à signer deux marchés publics dont les montants respectifs dépassent les seuils en deçà desquels la présidente peut signer directement (sans vote du CA) les marchés relevant du champ d'application de la délégation de pouvoirs en vigueur du CA à l'endroit de Mme la présidente.

En vertu de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration à la Présidente de l'Université Bordeaux Montaigne, les marchés publics sont exécutoires de plein droit pour les marchés à bons de commande et pour ceux dont l'engagement juridique est inférieur aux seuils Hors Taxe suivants:

- Fournitures courantes et services : 300 000 €

- Travaux : 1 000 000 €

Or le pôle achats a notifié depuis la dernière séance du conseil d'administration 2 marchés dépassant ces seuils.

▪ 18PA91523 marché d'exploitation de chauffage de type MTI des bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne:

Il s'agit d'un marché de services forfaitaire, avec une tranche ferme du 01/10/2019 au 30/09/2019 et une tranche optionnelle du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Cette consultation fait suite à la consultation lancée le 09/05/2018. Cette dernière a été déclarée sans suite le 03/07/18 pour motif d'intérêt général, redéfinition du besoin. Elle a été relancée le 04/07/18 avec une date limite de remise des plis le 30/08/2018. La Commission de l'achat public de l'établissement a donné un avis favorable le 13/09/2018. Suite à la relance, les deux mêmes sociétés ayant soumissionné en mai, IDEX et ENGIE COFELY (sortant), ont répondu.

L'offre d>IDEX a été retenue pour un montant de 320 229,36 euros HT (pour la tranche ferme). Le montant, toutes tranches confondues, est de 642 824,72 euros HT. Le montant de l'offre d'ENGIE COFELY était de 339 072,22 euros HT. Le début de saison de chauffe est le 01/10.

La température contractuelle de base (imposée par l'Université) est de :

- 19°C (+1°C/-°C), entre 8h et 19h, du lundi au samedi matin (12h) ;
- 14 à 15°C aux autres horaires et le dimanche ;
- 16°C pour les amphithéâtres, hors période d'occupation ;
- 15°C pour les circulations et escaliers.

A ce stade l'augmentation de la température ambiante dans les bureaux et salles de cours n'a pas été demandée au prestataire en raison de l'âge très vieillissant des installations de chauffage actuelles qui ne permettraient pas d'obtenir la température souhaitée.

De plus, l'isolation de certains bâtiments étant défectueuse, il y aurait de toute façon trop de déperdition de chaleur pour que la température ressentie puisse atteindre 21 degrés dans les bureaux.

Toutefois, dans le cadre de l'opération Campus et après réhabilitation des bâtiments, il est prévu de demander une température réelle de 19 ° dans les salles de cours et 21° dans les bureaux.

En attendant, une expérimentation pourrait cependant être tentée sur certains bâtiments (Maison de la Recherche, Accueil,...) pour augmenter la température exigée du prestataire.

Une simulation financière est en cours.

Ensuite, il sera possible de procéder par voie d'avenant au présent marché dans les conditions des articles 139 et 140 du décret n°2016-360 du 25.03.16, relatif aux marchés publics.

▪ 18PA91803 Marché subséquent acquisition d'un microscope électronique à balayage:

Le marché subséquent est passé sur la base de l'accord-cadre de l'AMUE "Instrumentation scientifique". Cette consultation fait suite à la consultation lancée le 23/05/2018. Cette dernière a été déclarée sans suite le 03/07/2018 pour motif d'intérêt général, redéfinition du besoin. La consultation a été relancée le 05/07/2018 avec une date limite de remise des offres au 19/07/2018.

Deux titulaires de l'accord-cadre ont répondu : CARL ZEISS et JEOL avec 5 offres différentes, les variantes (solutions alternatives) étant autorisées. La Commission de l'achat public de l'établissement a donné un avis favorable le 13/09/2018.

L'offre retenue est l'offre de base de JEOL EUROPE SAS (+ OXFORD) pour un montant de 327 000 euros HT.

Aucune des PSE obligatoires exigées n'a été retenue.

Le financement est le suivant :

- 44 % sur le Service général LABEX - 9187 B1 - 2011-0017
- 66 % sur le projet Région Johnston Vieillard - 9186 A - 2017-0035.

Concernant le marché relatif au chauffage, M. Leeman évoque la situation des bureaux et salles de l'université. Il demande ce qu'il en est de l'objectif de porter à 21 °C la température observée au sein de ces locaux (contre 19°C actuellement), afin notamment d'éviter le recours aux dispositifs de chauffage électrique, en lien avec l'objectif de maîtrise des dépenses d'énergie de l'université.

Mme Onillon répond qu'à ce stade, les prestataires titulaires du nouveau marché sont tenus d'assurer une température ambiante de 19°C au sein des locaux de l'université. Toutefois dans le cadre de l'opération Campus et après réhabilitation des bâtiments, il est prévu de demander une température réelle de 19 °C dans les salles de cours et 21°C dans les bureaux.

➤ La proposition d'attribution des marchés référencés 18PA91523 et 18PA91803 est soumise au vote du CA :

Votants: 32
Nombre de voix exprimées: 32
Abstentions: 0
Contre: 0
Pour: 32

➤ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver l'attribution des marchés référencés 18PA91523 et 18PA91803 et d'autoriser Mme la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne à les signer.

Point n°6 – Proposition de modifications des plans de provision du Service Inter-établissements de gestion du domaine universitaire (SIGDU):

Mme Onillon indique que le conseil du SIGDU s'est prononcé, en sa séance du 10/10/2018, en faveur de l'adoption des modifications suivantes de ses trois plans de provisions:

- plan de provisions 1 (P1): « gros entretiens et réparations canalisations » : transfert vers ce plan de provisions de 50 000 € issus du plan de provision « gros entretiens et réparations forages », le montant du P1 passant ainsi de 34 324,30€ à 84234,30€ fin 2019 ;

- plan de provisions 2 (P2): « gros entretiens et réparations forages » : montant de ce plan de provisions diminué de 50 000 € au profit du P1, le budget 2019 prévoyant une reprise de 35000€ de ce plan de travaux sur le forage Paillère 3 ;

- plan de provisions 3 (P3): « gros entretiens espaces communs » : d'un montant de 31153 €, alimenté de 30 000€ en 2019.

Il est demandé au CA de bien vouloir approuver les modifications proposées des plans de provision du SIGDU.

➤ Les modifications des plans de provisions du SIGDU proposées en conseil du SIGDU le 10/10/2018 sont soumises au vote du CA :

Votants: 32
Nombre de voix exprimées: 32
Abstentions: 0
Contre: 0
Pour: 32

➤ Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, d'approuver les modifications des plans de provisions du service inter-établissements de gestion du domaine universitaire (SIGDU).

Point n°7 – Sorties d’inventaire

7.1 – Pour vote du CA

Il est proposé au CA d’approuver une sortie d’inventaire relative à un vol de matériel informatique non amorti, d’une valeur nette comptable de 353,79€.

➤ La sortie d’inventaire proposée est soumise au vote des administrateurs:

Votants: 32

Nombre de voix exprimées: 32

Abstentions: 0

Contre: 0

Pour: 32

☞ Le conseil d’administration décide, à l’unanimité, d’approuver une sortie d’inventaire portant sur un vol de matériel informatique d’une valeur nette comptable de 353,79€.

7.2 – Pour information du CA

Le CA est avisé de sorties d’inventaire portant sur des matériels informatiques totalement amortis.

Point n°8 – Accords et conventions de coopération internationale

Mme la présidente avise le CA de la signature des conventions suivantes:

- convention de coopération internationale avec l’université catholique d’Uruguay ;
- convention portant création d’un double diplôme avec l’université de Cordoue (Espagne) en LLCER Espagnol.

Point n°9 – Questions diverses :

Mme Barbeyron s’enquiert de la prochaine date de mise en service du chauffage à l’université.

Mme Laville répond que cette mise en service est normalement prévue pour démarrage lundi 29 octobre 2018.

L’ensemble des points de l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h40.

Fait à Pessac, le 26 octobre 2018.

La présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.